



PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Situation des communes sinistrées dans le département des Pyrénées-Orientales

Gel du 4 au 14 avril 2021
Demande de reconnaissance anticipée -

Viticulture – raisin de cuve

Calamité agricole

 Communes sinistrées – taux de perte prévisionnel supérieur à
30 %

